

PRÉFECTURE  
DE L'ISÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1<sup>re</sup> Direction

1<sup>er</sup> Bureau

n° du dossier

15.282

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION  
D'ASSOCIATION

(Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 - art. 5)

LE PRÉFET DE L'ISÈRE, Commissaire de République,  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 relative aux Associations,

VU le décret du 16 Août 1901, portant règlement d'administration publique  
pour l'exécution de cette loi,

VU la circulaire ministérielle du 23 Août 1901, certifiée avoir reçu de M. 2

demeurant à : Edouard BOUTIER  
12, rue Elsa Triolet

Saint-Harmon d'Hères  
31 JUIL. 1986

une déclaration en date du

par laquelle il fait connaître la constitution d'une Association dite :

« Dynamique Voile »

dont le siège est situé à : 12, rue Elsa Triolet

Saint-Harmon d'Hères

et deux exemplaires des statuts de ladite Association.

NOTA : Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration  
et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'association.

A GRENOBLE, le 31 JUIL. 1986 19

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de Bureau.

